

Sainte-Foy, le 4 mai 1981

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT 2453

(Amendant l'article 1.5.3. du règlement de zonage #"1401" dans le but d'agrandir la zone résidentielle RC-50, à même une partie de la zone publique PB-5, de manière à y inclure le lot 107-37-4 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy (Quartier St-Thomas, rue Nicolas-Pinel).

Il est proposé par le conseiller Paul Dutil;

Et résolu que le règlement "2453" est et soit adopté; et que le Conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit:

1. L'article 1.5.3. du règlement de zonage #"1401" est amendé pour modifier le plan de zonage de la manière suivante:

"La zone résidentielle RC-50 est agrandie à même une partie de la zone publique PB-5 de manière à y inclure le lot 107-37-4 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy."

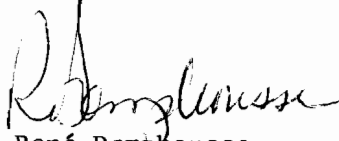
Le plan faisant partie intégrante du règlement de zonage #1401 est donc modifié en conséquence, suivant les indications apparaissant sur les plans ci-annexés.

2. Toutes les autres dispositions du règlement de zonage #"1401" demeurent et s'appliquent "en les adaptant" en autant qu'elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

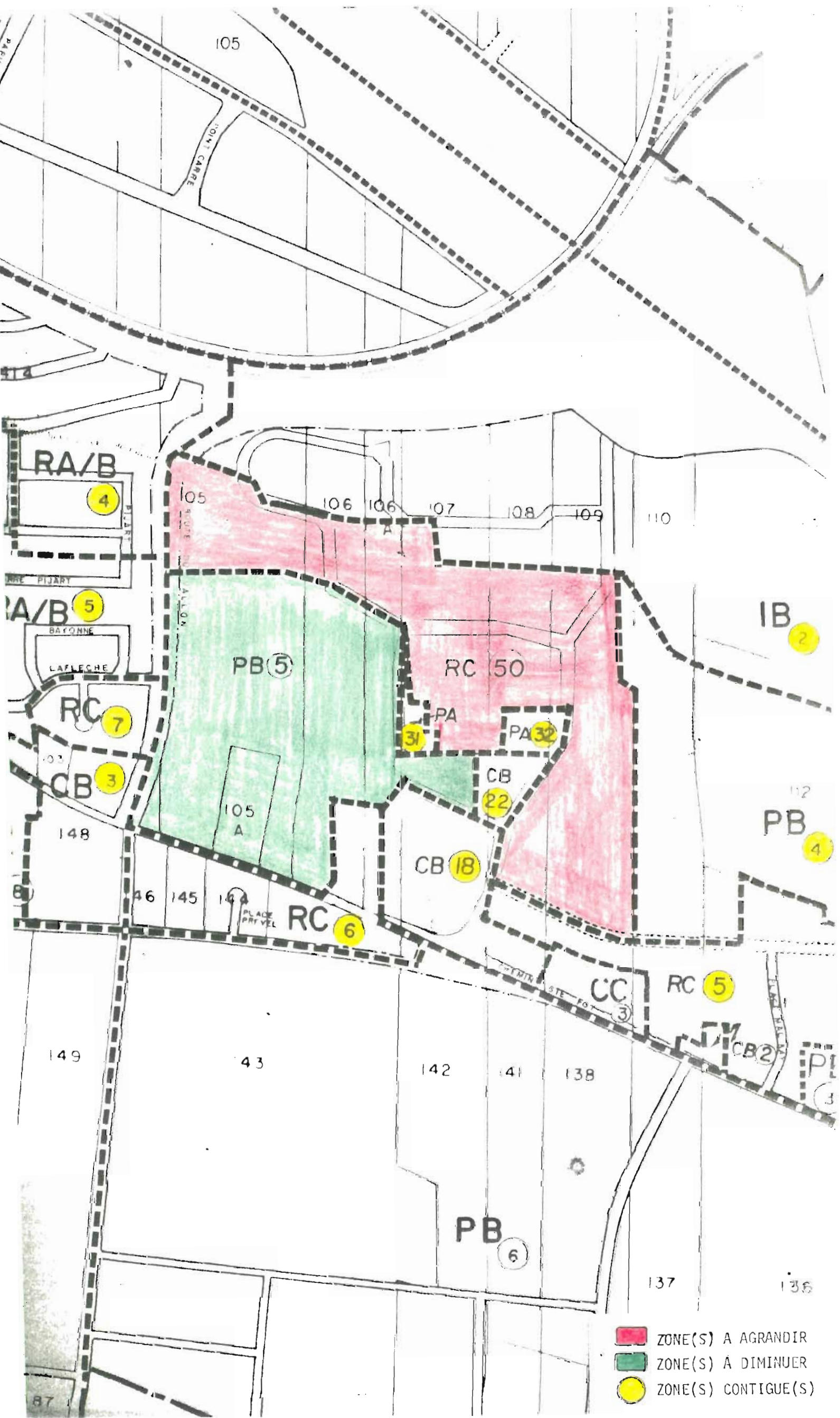
3. Et le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

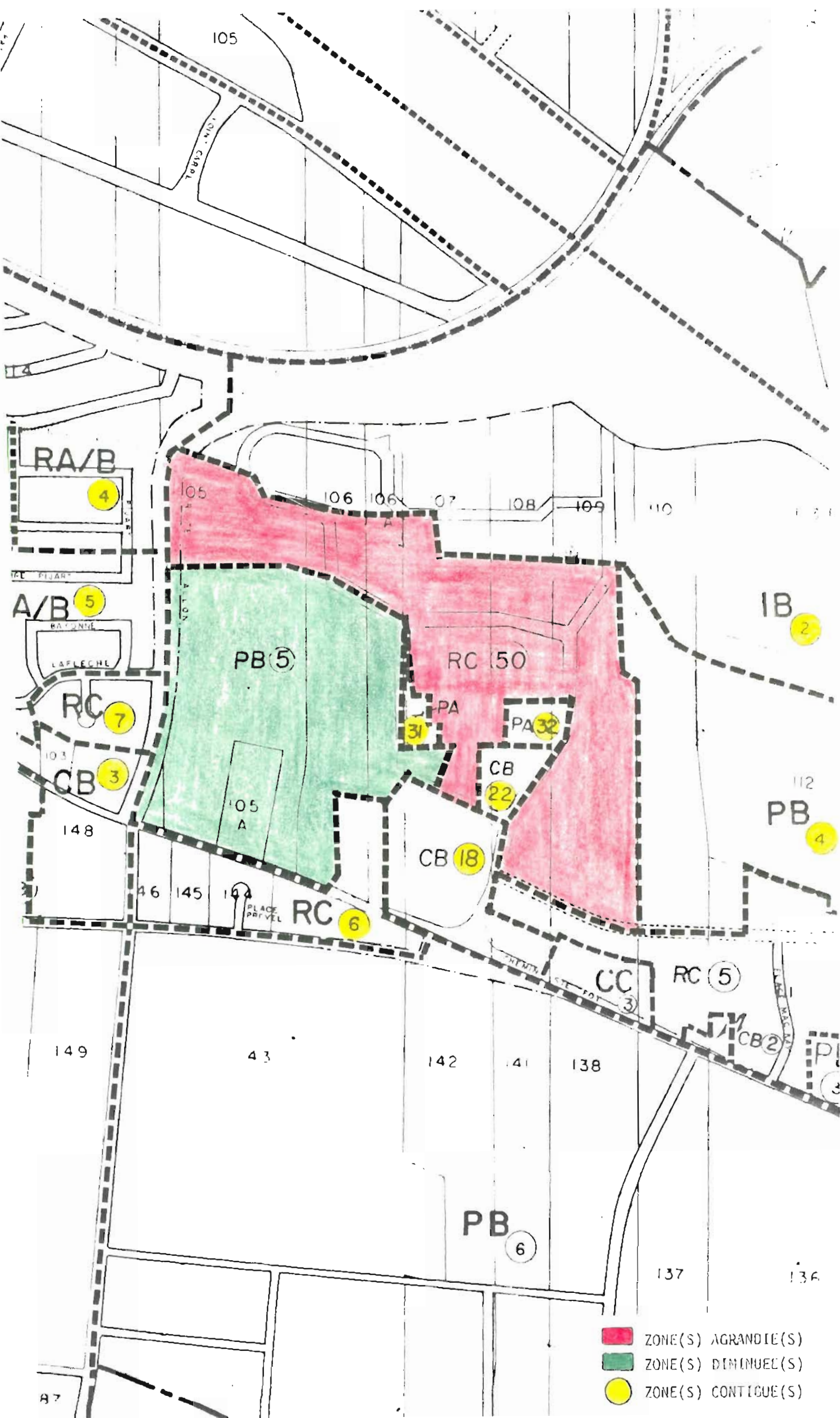


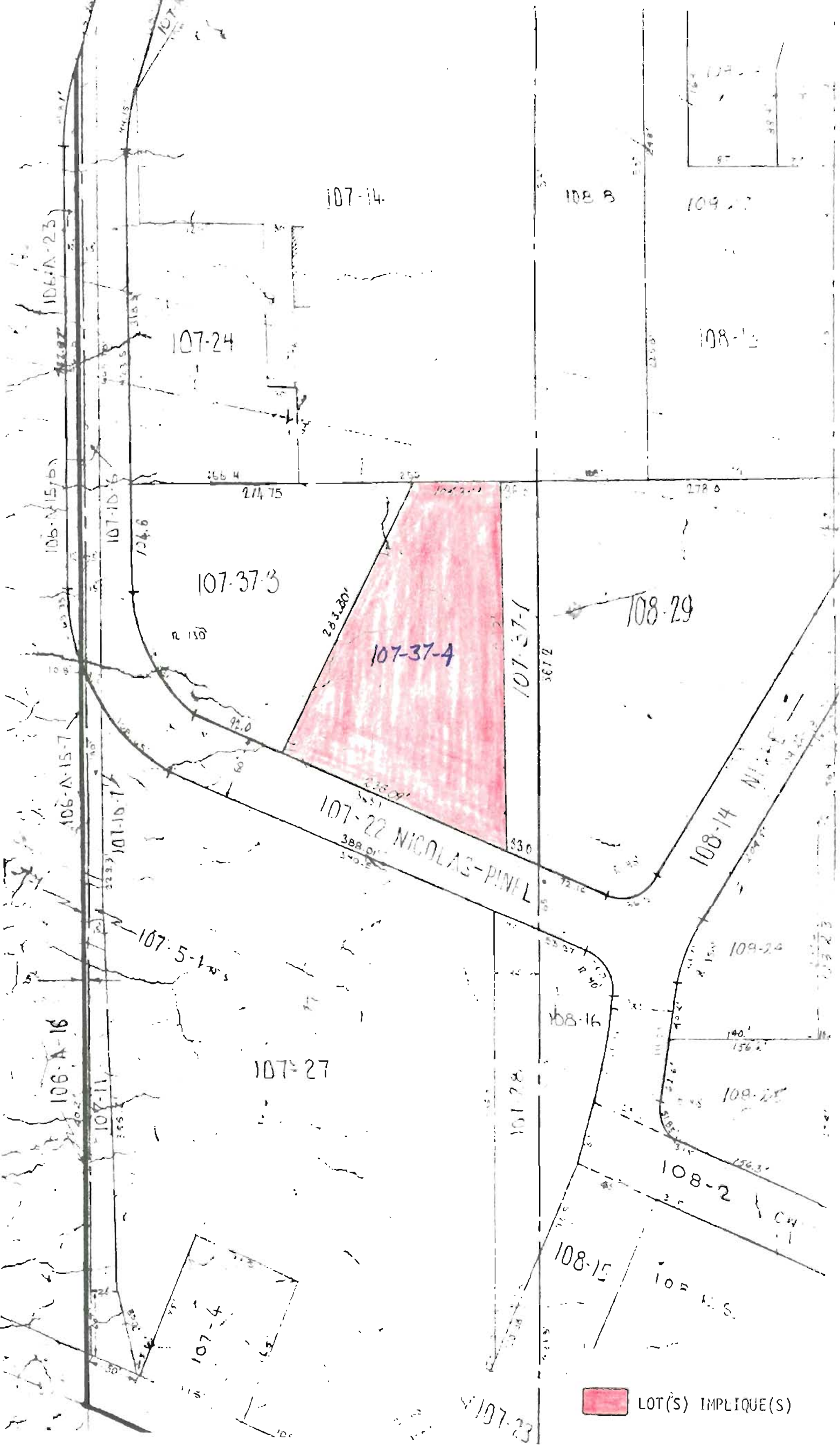
Ben Morin,
Maire.



René Dampousse,
Greffier-adjoint.







PROMULGATION

REGLEMENT NO: "2453"

Avis public est par les présentes donné, que lors de la séance du 4 mai 1981, le Conseil a adopté le règlement "2453"; amendement l'article 1.5.3 du règlement de zonage # "1401" dans le but d'agrandir la zone résidentielle RC-50, à même une partie de la zone publique PB-5, de manière à y inclure le lot 107-37-4 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy (Quartier St-Thomas, rue Nicolas-Pinel).

Ce règlement a été approuvé par les personnes intéressées lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin les 8 et 9 juin 1981;

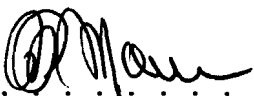
Qu'une copie dudit règlement "2453" a été déposée aux Archives de la Ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance;

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Sainte-Foy, ce 10e jour du mois de juin 1981.

**Le greffier-adjoint de la Ville
René Damphousse**

JE CERTIFIE QUE CET AVIS A ETE PUBLIE DANS LE SOLEIL LE 15 JUIN 1981
ET DANS L'APPEL LE 17 JUIN 1981 ET AFFICHE A LA PORTE DE L'HOTEL DE
VILLE LE 10 JUIN 1981 CONFORMEMENT A LA LOI.

...  ... JEAN-PIERRE MORROW, ASSISTANT-GREFFIER.